

**ENS Cachan
Antenne de Bretagne**

**Concours d'entrée
Département 2SEP**

**Rapport de jury
Session 2008**

Nb : Comme indiqué ci-dessus, ce rapport concerne la session 2008 du concours d'entrée au département Sciences du Sport et Éducation Physique (2SEP) de l'École Normale Supérieure (ENS) de Cachan - Antenne de Bretagne. Il ne présage en rien du type de sujets posés lors des prochaines sessions du concours d'entrée. Nous invitons donc les candidats des prochaines sessions à se préparer en fonction de la totalité du programme.

Présidente du concours : Claire DUPAS, Directrice de l'ENS de Cachan

Vice-Président du concours : Jacques PRIOUX, Directeur du Département 2SEP

Avant propos

Comme pour les sessions précédentes du concours d'entrée, il doit être rappelé aux lecteurs de ce rapport que les missions de l'ENS Cachan sont de *«préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire ou dans les classes préparatoires, ainsi qu'à l'enseignement secondaire, et plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises. Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion»*. L'ordre dans lequel ces missions sont présentées n'est pas anodin. Le département Sciences du Sport et Education Physique (2SEP), à l'instar des autres départements de l'ENS Cachan, se doit de remplir ces missions. Le souhait de sa direction est, *infini*, que le plus grand nombre des élèves de ce département poursuivent leur cursus universitaire en formation doctorale avec pour principal objectif de devenir chercheur ou enseignant-chercheur. Nous invitons donc les candidats aux prochaines sessions du concours à bien réfléchir sur les motivations qui les animent en cherchant à intégrer le département 2SEP de l'ENS Cachan. Leurs motivations ne peuvent se limiter, même si elle doit en faire partie, à la préparation et au passage de l'agrégation externe en Education Physique et Sportive (EPS).

S'agissant des épreuves écrites d'admissibilité, deux remarques peuvent être faites. L'une sur la forme (technique de dissertation, cadre méthodologique) et l'autre sur le fond (niveau de connaissances des candidats). En ce qui concerne la forme beaucoup de progrès restent à faire. A titre d'exemple, le jury de l'épreuve de culture générale note que *«... l'écriture est laborieuse et la présentation peut laisser penser que l'exercice consistant à rédiger et à argumenter dans un langage simple et précis n'est pas familier à beaucoup d'entre les candidats... »*. Le jury du sujet posé en Sciences Sociales *«... rappelle une fois encore que la dissertation nécessite chez le candidat la capacité à construire une argumentation qui doit être introduite, développée et conclue. Son développement en plusieurs parties implique des transitions entre elles. Même si l'épreuve est courte, les candidats doivent néanmoins faire la démonstration de leur maîtrise des aspects "formels" de la dissertation... »*. Nous invitons donc très fortement les futurs candidats au concours à prendre en compte ces remarques dans le cadre de leur préparation. Une maîtrise plus appropriée de ces aspects «formels» de la dissertation leur garantissant une meilleure évaluation de leurs copies. Toutefois, à l'instar des sessions précédentes, il doit être noté ici que les observations ci-dessus valent essentiellement pour les épreuves *«Composition en Sciences Humaines et Sociales et activité physique»* et *«Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives»*. En effet, les attentes pour l'épreuve *«Composition en Sciences de la Vie et activité physique»* ne sont pas les mêmes. Pour ce type de devoir, le respect des aspects «formels» d'une dissertation (introduction, développement, conclusion) n'est pas nécessaire pour traiter le sujet. En revanche, comme pour les autres épreuves écrites, une absence de maîtrise de la langue française n'est pas acceptable. La connaissance de l'orthographe et des règles de grammaire, ainsi que le respect de ces règles, doivent également représenter une des préoccupations majeures des candidats.

Concernant le niveau de connaissances des candidats, le constat est encore plus sévère. S'agissant du sujet posé en biomécanique, le jury note que *«... la grande majorité, pour ne pas dire l'ensemble des copies, n'a pas été en mesure de répondre aux questions théoriques de cours. Les principes fondamentaux sont donc non maîtrisés par l'ensemble des candidats ...»*. En Sciences Sociales le jury précise que *«... la maîtrise des connaissances a*

*été discriminante, certains candidats présentant des lacunes trop fortes sur certaines périodes par exemple... ». Pour le jury du sujet posé en Sciences Humaines, «... la très grande majorité des candidats ne dispose pas de connaissances scientifiques précises, maîtrisées. De nombreuses copies ne font valoir aucun concept, aucune théorie, aucun modèle, aucune connaissance et sont écrites «au fil de l'eau»... ». Enfin, pour le jury de l'épreuve de Culture Générale, «... les candidats à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan se doivent d'avoir une réelle culture scientifique, une culture littéraire et philosophique qui ne saurait se réduire à quelques citations plus ou moins bien venues... ». **Nous renvoyons donc les futurs candidats au concours à la lecture du programme de ce concours et nous les invitons une nouvelle fois 1/à se préparer au concours et 2/ à se préparer en fonction de la totalité du programme !!!***

**Jacques Prioux
Vice Président du concours
Directeur du département 2SEP**

Sommaire

Textes	p. 5
Informations générales	p. 7
Statistiques par épreuve	p. 7
Rapports épreuves d'admissibilité	p. 9
Rapports épreuves d'admission	p. 22
Rapports épreuves pratiques sportives	p. 25

Les rapports des jurys sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Textes

Extrait de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant le programme des concours d'admission en première année et en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan

NOR : MENS0401772A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret no 87-698 du 26 août 1987 modifié relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieure de Cachan,

Arrête :

Article 1 : Les programmes des concours d'admission en première année et en troisième année à l'Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan sont fixés comme suit :

TITRE Ier

PROGRAMME DES CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Article 14 : EPS (éducation physique et sportive).

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission porte sur les contenus de formation " fondamentaux " dispensés en DEUG ou au cours des deux premières années d'université de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Pour chaque épreuve, des connaissances actualisées sur des aspects conceptuels (i.e., définition précise et référencée des termes), théoriques (i.e., connaissance des principaux modèles théoriques utilisés) empiriques ou expérimentaux sont requises.

Composition de sciences de la vie et activité physique (SV)

- Le mouvement, de l'élaboration de la commande à l'exécution : Anatomie et physiologie du système nerveux central ; Physiologie du muscle strié squelettique ; Anatomie fonctionnelle des ceintures scapulaire et pelvienne ; Physiologie de la posture et de l'équilibre ; Analyse biomécanique du mouvement.

- La plasticité des systèmes physiologiques qui concourent à la réalisation de l'exercice musculaire, hyper-activité et hypo-activité : Bioénergétique de l'exercice musculaire ; Adaptations cardiovasculaires et respiratoires à l'exercice musculaire ; Santé et activité physique : nutrition, diététique, effets de l'alcool et du tabac sur la pratique physique, dopage. Composition de sciences humaines et sociales (SHS) et activité physique.

- Eléments de sciences humaines : Développement et apprentissages moteurs et décisionnels : théories, lois, modèles ; Motivation, émotions, personnalité et leur importance dans la pratique sportive ; Dynamique des groupes et sport.

- Eléments de sciences sociales : Les grands courants explicatifs de la société du xxe siècle ; Naissance et développement du sport moderne en France ; Sport et corps, pratiques et pratiquants dans la société moderne.

Article 29 : L'arrêté du 7 janvier 2002 fixant le programme des concours d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan et l'arrêté du 7 janvier 2002 fixant le programme des concours d'admission en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan sont abrogés au 1er septembre 2004.

Article 30 : Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'enseignement supérieur :

Le chef de service, J.-P. Korolitski

Extrait de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieure de Cachan

NOR : MENS0401771A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 716-1 ;

Vu la loi du 23 décembre 1901 relative aux fraudes dans les examens et concours publics ;

Vu la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret no 87-698 du 26 août 1987 relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan, modifié par les décrets no 94-1161 du 22 décembre 1994 et no 2003-105 du 5 février 2003 ;

Vu le décret no 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par les décrets no 2003-67 du 20 janvier 2003 et no 2003-1307 du 26 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures,

Arrête :

TITRE Ier CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Article 1 Les élèves sont recrutés, en première année, par la voie d'un concours dans les groupes ou disciplines suivants :

groupe MP (mathématiques-physique) ;

- groupe Info (informatique) ;

- groupe PC (physique-chimie) ;
- groupe BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) ;
- groupe PSI (physique-sciences de l'ingénieur) ;
- groupe PT (physique-technologie) ;
- groupe TSI (technologie et sciences industrielles) ;
- post DUT-BTS (options GE-GM-GC : génie électrique, génie mécanique, génie civil) ;
- design ;
- droit, économie et gestion ;
- économie et gestion ;
- sciences sociales ;
- langue étrangère : anglais ;
- éducation physique et sportive (EPS).

Pour être nommés élèves de l'école normale supérieure, les candidats du concours post DUT-BTS (options génie électrique, génie mécanique, génie civil) devront pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

Pour être nommés élèves de l'école normale supérieure, les candidats du concours EPS doivent être titulaires d'un DEUG STAPS ou avoir capitalisé 120 crédits ECTS (European Credit Transfer System) en UFR-STAPS.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à l'obtention de 240 unités ECTS en université, école d'ingénieur figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer ce diplôme établie par la commission des titres d'ingénieur, ou école supérieure de commerce ne peuvent être autorisées à concourir.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves d'un concours d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan.

Les épreuves d'admissibilité du concours Design sont organisées par l'ENS de Cachan dans un centre unique en Ile-de-France.

Les concours des groupes MP, Info, PC, BPCST, PSI, PT, TSI, sciences sociales, langue étrangère sont organisés dans le cadre de banques d'épreuves.

Le concours post-DUT-BTS est organisé dans le cadre d'une banque d'épreuves DUT-BTS gérée par le service concours de l'école nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA).

Article 15 : Education physique et sportive (EPS).

Le concours éducation physique et sportive comporte les épreuves suivantes :

Epreuves écrites d'admissibilité :

1. Composition de sciences de la vie et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ;
2. Composition de sciences humaines et sociales et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ;
3. Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée : quatre heures ; coefficient 6).

Epreuves d'admission :

1. Epreuve écrite : Epreuve de langue vivante étrangère (durée : 2 heures ; coefficient 2) : l'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.
2. Epreuves orales : - épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5). - épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2). L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou sportif.

Epreuves de pratique sportive :

1. Epreuve de pratique sportive obligatoire : natation : 200 mètres nage libre (coefficient 2) ;
2. Epreuve de pratique sportive de polyvalence : (coefficient 3). Le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : danse, badminton, escalade, handball. 3. Epreuve de pratique sportive d'option : (coefficient 4). Le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : saut en longueur, gymnastique au sol, judo, course : 400 mètres.

Article 30 L'arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan, modifié par les arrêtés du 21 mars 2002 et du 24 juin 2002, ainsi que l'arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'admission en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan sont abrogés à compter du 1er septembre 2004.

Article 31 Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'enseignement supérieur :

Le chef de service, J.-P. Korolitski

Informations générales

session	nb de postes	nb d'inscrits	nb de présent	nb d'admissibles	Admissibilité nb de points (moyenne)	nb de classe	Admission nb de points (moyenne)	nb de poste pourvus	dernier appelé
2002	10	247	117	21	52.51 (5.25)	11	268.02 (8.65)	10	10 ^{ème}
2003	10	237	95	32	42.49 (4.25)	11	267.02 (8.61)	10	10 ^{ème}
2004	10	170	83	30	75.50 (7.55)	12	311 (10.03)	10	10 ^{ème}
2005	9	191	157	30	126 (9.00)	12	352 (11.00)	10	10 ^{ème}
2006	10	200	147	30	131 (9.36)	12	347.50 (10.86)	11	11 ^{ème}
2007	10	153	106	32	126.52 (9.04)	14	340.50 (10.64)	10	10 ^{ème}
2008	10	132	108	26	114.76 (8.20)	11	309.22 (9.66)	10	10 ^{ème}

Répartition des candidats par civilité

Hommes

Nb d'inscrits	Admissibles	Classés	Entrants
Nombre : 88	Nombre : 14	Nombre : 5	Nombre : 4
Pourcentage : 67 %	Pourcentage : 54 %	Pourcentage : 45.5%	Pourcentage : 40 %

Femmes

Nb d'inscrits	Admissibles	Classés	Entrants
Nombre : 44	Nombre : 12	Nombre : 6	Nombre : 6
Pourcentage : 33 %	Pourcentage : 46 %	Pourcentage : 54.5%	Pourcentage : 60 %

Statistiques par épreuve

Admissibilité

Epreuve de Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

Total candidats inscrits : 132	Note mini : 0.0
Candidats présents : 105	Note maxi : 14.7
Candidats absents : 27	Moyenne : 4.3 ± 2.31

Epreuve de Composition de Sciences Humaines et Sociales (SHS) et activité physique

Total candidats inscrits : 132	Note mini : 1.2
Candidats présents : 101	Note maxi : 15.2
Candidats absents : 31	Moyenne : 7.8 ± 3.3

Epreuve de Dissertation de Culture Générale en relation avec les activités physiques et sportives

Total candidats inscrits : 132	Note mini : 1.00
Candidats présents : 108	Note maxi : 15.00
Candidats absents : 24	Moyenne : 7.2 ± 2.9

Admission

Epreuve de Natation

Total de candidats : 26	Note mini : 0.0
Candidats présents : 22	Note maxi : 20.0
Candidats absents : 4	Moyenne : 7.2 ± 6.0

Epreuve APSA

Total de candidats : 26	Note mini : 1.0
Candidats présents : 22	Note maxi : 18.0
Candidats absents : 4	Moyenne : 8.7 ± 6.1

Epreuve d'optionSaut en longueur

Total de candidats : 4	Note mini : 0.0
Candidats présents : 4	Note maxi : 7.5
Candidats absents : 0	Moyenne : 4.9 ± 3.4

Judo

Total de candidats : 1	Note mini : 17.5
Candidats présents : 1	Note maxi : 17.5
Candidats absents : 0	Moyenne : 17.5

Epreuve de polyvalenceDanse

Total de candidats : 6	Note mini : 8.0
Candidats présents : 5	Note maxi : 14.5
Candidats absents : 1	Moyenne : 11.2 ± 2.5

Escalade

Total de candidats : 3	Note mini : 11.5
Candidats présents : 3	Note maxi : 13.5
Candidats absents : 0	Moyenne : 12.3 ± 1.0

Epreuve de languesEpreuve écrite d'anglais

Total de candidats : 22	Note mini : 4.0
Candidats présents : 18	Note maxi : 14.5
Candidats absents : 4	Moyenne : 8.4 ± 2.4

Epreuve écrite d'allemand

Total de candidats : 2	Note mini : 7.0
Candidats présents : 2	Note maxi : 18.0
Candidats absents : 0	Moyenne : 12.5 ± 7.8

Epreuve écrite d'espagnol

Total de candidats : 2	Note mini : 6.0
Candidats présents : 2	Note maxi : 13.0
Candidats absents : 0	Moyenne : 9.5 ± 4.9

Epreuve d'optionGymnastique au sol

Total de candidats : 4	Note mini : 4.5
Candidats présents : 4	Note maxi : 16.7
Candidats absents : 0	Moyenne : 8.2 ± 5.8

Course

Total de candidats : 17	Note mini : 0.0
Candidats présents : 13	Note maxi : 14.5
Candidats absents : 4	Moyenne : 9.1 ± 3.4

Epreuve de polyvalenceBadminton

Total de candidats : 15	Note mini : 4.0
Candidats présents : 12	Note maxi : 20.0
Candidats absents : 3	Moyenne : 10.8 ± 4

Handball

Total de candidats : 2	Note mini : 9.5
Candidats présents : 2	Note maxi : 13.0
Candidats absents : 0	Moyenne : 11.2 ± 2.5

Epreuve orale d'anglais

Total de candidats : 22	Note mini : 7.0
Candidats présents : 18	Note maxi : 14.0
Candidats absents : 4	Moyenne : 10.8 ± 2.3

Epreuve orale d'allemand

Total de candidats : 2	Note mini : 8.0
Candidats présents : 2	Note maxi : 15.0
Candidats absents : 0	Moyenne : 11.5 ± 4.9

Epreuve orale d'espagnol

Total de candidats : 2	Note mini : 8.5
Candidats présents : 2	Note maxi : 12.0
Candidats absents : 0	Moyenne : 10.2 ± 2.5

Les rapports

Admissibilité

Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

Sujet 1 :

L'appareil cardiovasculaire peut être considéré chez l'humain comme le facteur limitant de la consommation maximale d'oxygène ($VO_2\text{ max}$). Après avoir décrit les principaux aspects de l'anatomie et la physiologie de l'appareil cardiovasculaire au repos et au cours de l'exercice physique, présentez les arguments qui confirment et/ou infirment cette affirmation. Quelles adaptations de l'appareil vasculaire en rapport avec l'augmentation de $VO_2\text{ max}$, sont attendues à la fin d'une période d'entraînement physique en endurance chez une population d'adultes sédentaires ?

Compte tenu des observations du jury pour cette épreuve écrite de la session 2008 et de leurs très grandes similitudes avec celles de la session 2007, le rapport de cette épreuve sera pratiquement identique à celui de la session 2007.

Le niveau général des candidats dans cette épreuve peut être considéré comme très faible par rapport aux attentes du jury. Cette observation est corroborée par la moyenne des notes attribuées aux candidats qui est de 4.3 ± 2.31 (moyenne des notes pour les deux sujets posés). Au cours de cette épreuve, comme pour les autres épreuves écrites d'admissibilité, le facteur temps est discriminant car les candidats n'ont qu'1H30 pour répondre aux différentes questions posées. Ce facteur doit impérativement être pris en compte dans la préparation au concours.

Il doit être rappelé aux candidats que les attentes en terme de méthodologie d'écrit, de structuration de devoir, ne sont pas les mêmes que celles, tout à fait légitimes, des écrits en «SHS et activité physique» et en «Culture générale et activités physiques et sportives» du même concours. Comme pour le sujet n°2 de cette épreuve (réf. rapport ci-après) le respect des aspects «formels» d'une dissertation (introduction, développement, conclusion) n'est pas nécessaire pour traiter le sujet. Les candidats sont invités à répondre le plus précisément possible, le plus clairement possible et le plus directement possible aux questions posées. Ils sont également invités à ne pas perdre de temps à répondre à des questions qui ne sont pas posées. Le devoir doit néanmoins être rédigé dans un excellent français et de la manière la plus lisible possible. L'utilisation de figures ou schémas pour expliciter davantage une réponse est fortement encouragée dès lors que les règles en la matière sont respectées (ex : figures avec axes, légendes et unités ...).

Le problème essentiel est lié au manque de connaissances. La très grande majorité des candidats ne disposent pas des connaissances suffisantes ou possèdent des connaissances très superficielles pour traiter correctement le sujet posé. Il s'ensuit des stratégies méthodologiques qui visent à essayer de duper les membres du jury sur les connaissances réelles du candidat. Ces stratégies sont contre productrices et nuisent à l'impression générale laissée par le candidat. Il est donc fortement recommandé aux candidats de préparer cet écrit en «SV et activité physique» sur la base de son programme et de la totalité de son programme.

Sujet 2 :**Analyse biomécanique du plongeur**

On souhaite analyser la performance d'un plongeur (figure 1). Pour cela on positionne une caméra sur le côté du bassin (la fréquence de cette caméra est de 25 Hz). Le mouvement du plongeur se décompose en deux phases distinctes: la phase d'impulsion et la phase de vol.

Données :

- masse du plongeur : $M = 70\text{kg}$,
- accélération de la pesanteur : $g = 10\text{ m.s}^{-2}$,
- Durée de l'impulsion : 4 images.
- Force (F) : force appliquée en M par le plongeur sur le tremplin, constante pendant la durée de l'impulsion, de norme $F=2000\text{ N}$, dans le plan (Oxy) et orientée selon un angle de 45° par rapport à l'horizontale.
- on prendra $\cos 45=0.7$, $\sin 45=0.7$.
- Position du centre de masse telle que $GM (-0.5 ; -1 ; 0)$
- Inerties pour un cylindre selon les différents axes : $I_{xx} = I_{zz} = M (R^2/4 + H^2/12)$;
 $I_{yy} = M(R^2/2)$
- $H=1\text{m}$; $R=0.2\text{m}$

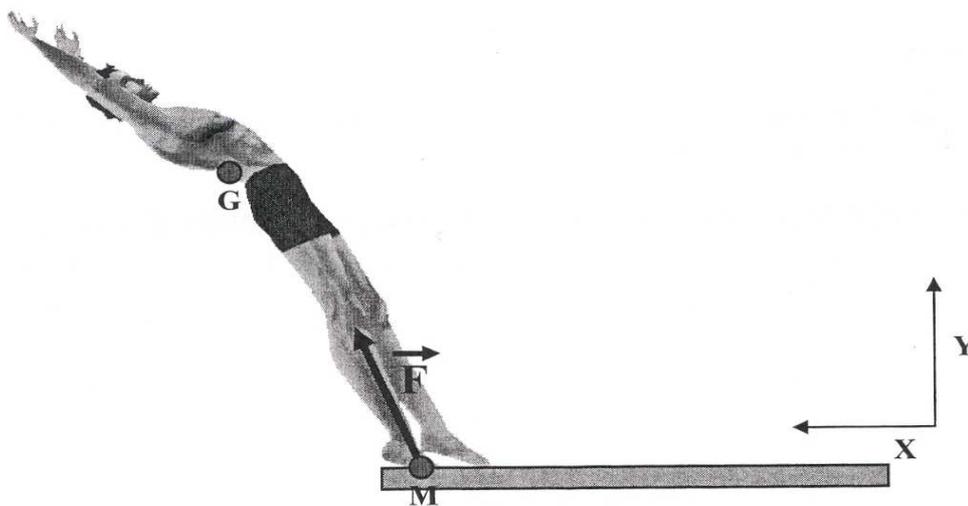


Figure 1: plongeur

1. Etude de la phase d'impulsion**1.1 Impulsion en translation**

- Donnez l'équation permettant de calculer l'impulsion en translation et expliquez chaque terme (2 points)
- Calculez ensuite la vitesse linéaire (suivant les deux axes) à la fin de l'impulsion sachant que la vitesse initiale du plongeur est nulle. (2 points)

1.2 Impulsion en rotation

- a. Donnez l'équation permettant de calculer l'impulsion en rotation et expliquez chaque terme. (2 points)
- b. Calculez ensuite le moment cinétique au centre de masse à la fin de l'impulsion (suivant les deux axes) sachant que le moment cinétique initial du plongeur est nul. (4 points)
- c. Calculez ensuite la vitesse angulaire en fin d'impulsion si on considère le plongeur comme un solide rigide modélisé par un cylindre. (3 points)

2. Etude de la phase de vol

2.1 Analyse en translation

- a. Déterminez l'équation horaire du centre de masse du sujet en partant de la relation fondamentale de la dynamique. (2 points)
- b. Calculez ensuite l'apogée de la trajectoire du plongeur. Pour simplifier les calculs on prendra les coordonnées suivantes pour le vecteur vitesse en fin d'impulsion : $V_0(2 ; 2 ; 0)$. La hauteur du centre de masse est de 1 mètre à l'éjection par rapport au référentiel d'origine. (2 points)

2.1 Analyse en rotation

- a. Démontrez que le moment cinétique global du sujet calculé au centre de masse est constant en phase aérienne. (3 points)

N.B : Une attention particulière sera accordée à la rigueur des démonstrations et aux unités des grandeurs physiques.

Le sujet d'analyse de mouvement avait deux objectifs. Le premier objectif était de vérifier les connaissances théoriques de mécanique d'un système poly-articulé. Ainsi 50% du sujet portait sur des questions de cours. Le second objectif avait pour but d'évaluer la capacité des candidats à mettre en œuvre ces connaissances dans le cadre d'exercices. Pour faciliter cette mise en œuvre, les exercices étaient basés sur une approche minimale d'un mouvement en posant de fortes hypothèses pour réduire les difficultés. Le sujet était donc construit sur la base de 4 parties indépendantes avec pour chacune d'entre elles une question de cours et une question d'application.

La grande majorité, pour ne pas dire l'ensemble des copies, n'a pas été en mesure de répondre aux questions théoriques de cours. Les principes fondamentaux sont donc non maîtrisés par l'ensemble des candidats. Ce manque de connaissances ne leur permettait donc pas d'aborder la partie «exercice». Pour les copies ayant énoncé les principes fondamentaux, les exercices concernant la translation ont été réalisés correctement. En ce qui concerne la partie du sujet portant sur la rotation, peu de copies ont été en mesure de poser les équations et de répondre aux exercices. Il semble donc que les aspects liés à la rotation soient mal maîtrisés. Ainsi seules trois copies ont été en mesure de répondre à la question de cours concernant la conservation du moment cinétique en phase aérienne.

Composition de sciences humaines et sociales et activité physique

Sujet 1

Analysez les transformations du spectacle sportif au XX^e siècle

1) Attendus du sujet

L'introduction devait être l'occasion de discuter et préciser les deux notions de l'intitulé. Si celle de «transformation» pouvait rapidement être arrêtée, celle de «spectacle» devait faire l'objet d'une réflexion plus conséquente car elle induisait le traitement du sujet. En effet, l'intitulé de cette année, qui n'était pas sous une forme interrogative, supposait pour les candidats de faire des choix explicites. Le «spectacle» sportif pouvait en effet être abordé à travers de multiples aspects dont, par exemple, la transformation des installations, de la professionnalisation, de la médiatisation et des enjeux économiques. À côté de ce premier niveau d'analyse interne, les candidats pouvaient porter leur attention sur ce que les transformations observées pouvaient recouvrir. Par exemple, au niveau psychologique, la réflexion pouvait renvoyer aux transformations éventuelles des raisons pour lesquelles des milliers de personnes se pressent autour d'un ring, sur les gradins d'un stade ou, de façon plus indirecte, devant leur poste de télévision. Au niveau sociologique, les candidats pouvaient s'attarder sur la transformation de la manière dont le spectacle reproduit ou non les divisions sociales et sexuelles de la société, mais aussi aux fonctions sociales du spectacle sportif : «crétinisation des masses» et contrôle des foules (Brohm) ? Lieu d'expression des violences sociales mise en évidence dans le phénomène de hooliganisme ? Occasion de loisir et d'éducation ? Temps fort des phénomènes d'identification aux champions ? Au niveau économique, les devoirs devaient évidemment rappeler l'évolution des conditions et des enjeux financiers du spectacle sportif. L'instrumentalisation politique et la récupération médiatique de ce spectacle ne pouvaient enfin être passées sous silence, notamment avec la démocratisation de la télévision dans les années 1960. D'autres dimensions (l'esthétique par exemple), présents dans la littérature pouvaient évidemment être abordées.

Ces réflexions devaient nécessairement être replacées dans leur contexte historique. Le sujet portant sur la totalité du XX^e siècle, une périodisation était attendue, qui puisse fixer les bornes et limites des transformations majeures observées. Ainsi, la Première Guerre mondiale permettait de distinguer une première période, antérieure, pendant laquelle la France ne possède quasiment pas de lieux adaptés au spectacle sportif, malgré la naissance de grandes courses populaires (Tour de France notamment) bien relayées par la presse. L'entre-deux-guerres, la période de Vichy et la IV^e République correspondaient à un second temps marqué par la construction d'installations, une phase de démocratisation de l'accès aux stades, l'engouement particulier pour certains spectacles comme le football, le renforcement du phénomène d'identification aux champions et l'apport de la radio, en plus de la presse sportive, sur la fidélisation des spectateurs. En même temps, le spectacle sportif est désormais traversé par des enjeux politiques et de propagande qui ne se démentiront plus. Les années 1960 et le début des années 1970 sont alors caractérisés par un effort politique sans précédent de mise en place d'installations sportives, associé au rôle décisif joué par l'arrivée de la télévision dans les foyers. Enfin, les trente dernières années voient l'influence du marché (professionnalisation, sponsoring, publicités, droits télé, industries d'articles de sport...) se renforcer pour faire du spectacle sportif un domaine sensible de l'économie.

2) Remarques sur les productions des candidats

La plupart des remarques du rapport de l'an dernier demeurent justifiées pour cette session :

- Structuration : les devoirs sont généralement construits, introduits et conclus. La qualité des introductions, les unes confuses et trop générales, les autres pertinentes et incitatives, est discriminante dans l'évaluation.
- Problématisation : de nombreux candidats n'ont pas explicitement exposé leur choix de traitement dans l'introduction.
- Argumentation : plusieurs ont développé des réflexions trop décousues, en enchaînant des éléments relevant d'approches très différentes et, surtout, mal articulées.
- Connaissances : sur ce sujet, la maîtrise des connaissances a été discriminante, certains candidats présentant des lacunes trop fortes sur certaines périodes par exemple.
- Références : Les références explicites, maîtrisées et utiles demeurent trop rares.
- Ecriture : les devoirs sont généralement bien écrits.

Conclusion

Lors de leur préparation, les candidats sont invités à s'appropriier les connaissances développées dans les différents cours de sciences sociales (histoire, sociologie, droit, philosophie...) et à ne pas se cantonner à un seul champ. Les connaissances mobilisables doivent aussi couvrir la totalité de la période à traiter. Il est enfin souhaitable d'intégrer les apports de quelques auteurs significatifs et d'appuyer les démonstrations sur des éléments factuels et théoriques.

Sujet 2

Dans quelle mesure l'acquisition des habiletés motrices implique-t-elle une régulation des émotions ?

A - Qualité des copies en termes de rédaction

Le jury rappelle une fois encore que la dissertation nécessite chez le candidat la capacité à construire une argumentation qui doit être introduite, développée et conclue. Son développement en plusieurs parties implique des transitions entre elles. Même si l'épreuve est courte, les candidats doivent néanmoins faire la démonstration de leur maîtrise des aspects "formels" de la dissertation. Ainsi, il était attendu à minima :

1. Une contextualisation du sujet ;
2. Une définition des termes principaux du sujet (i.e., acquisition, apprentissage, habileté motrice, émotion) ;
3. Un questionnement et une problématique ;
4. L'annonce d'un plan.

Il est important de rappeler aux candidats que l'annonce du plan qui va être suivi pour traiter le sujet facilite grandement la lecture de la copie. Or plus de 40% n'ont pas pris la peine de le faire !

B-Structuration du devoir

B.1 Les connaissances scientifiques

Comme lors des années précédentes, le contenu reste faible. La très grande majorité des candidats ne dispose pas de connaissances scientifiques précises, maîtrisées. De nombreuses copies ne font valoir aucun concept, aucune théorie, aucun modèle, aucune connaissance et sont écrites «au fil de l'eau». - Il existe pourtant dans la littérature un corpus de connaissances et des références précises sur les processus d'acquisition, d'apprentissage, de motivation, ainsi que sur les émotions qui permettraient plusieurs niveaux de questionnement propices à la dissertation sur ce sujet. Le jury a néanmoins constaté chez les candidats un progrès dans l'utilisation des références à une culture STAPS. Les items du programme proposé tournent autour de l'apprentissage moteur, de l'acquisition des habiletés motrices, de la motivation qui sont des concepts spécifiques à notre discipline. Ce recentrage sur ce qui fait la particularité de l'EPS devrait aussi encourager les candidats à puiser leurs savoirs dans le monde des STAPS. Utiliser des connaissances issues hors de notre champ pose non seulement un problème épistémologique de première importance mais aussi un problème de pertinence des arguments avancés au regard de la spécificité des apprentissages moteurs.

B-1.1 Définition des termes principaux du sujet

Un premier niveau de questionnement consistait à définir les termes du sujet et en premier lieu ceux d'acquisition et d'émotion. Il s'avère malheureusement qu'une partie non négligeable des candidats (environ 35%) n'a pas pris la peine de définir le moindre terme du sujet ! Par ailleurs, les définitions mentionnées sont souvent "naïves". Une minorité (environ 25%) a utilisé une définition "savante" et référencée pour au moins un des trois concepts principaux. Extrêmement rares (moins de 5% !) sont les candidats qui ont utilisé une définition référencée des trois. Les candidats devraient maîtriser un certain nombre de concepts. C'est la raison pour laquelle nous prenons le soin de préciser ci-après certains d'entre eux.

1°) Le concept d'acquisition

Le concept d'acquisition ne doit pas être considéré comme étant synonyme de celui d'apprentissage. Il est plus large. Il peut être défini comme un processus complexe qui intègre dans une conception systémique non seulement les processus d'apprentissage eux-mêmes, mais aussi ceux de motivation, de volition et d'émotion. Il fait donc référence à l'interaction entre ces quatre composants soit de manière séparée deux à deux soit de manière globale. Aucune variable à elle seule n'est suffisante pour expliquer le résultat de l'acquisition et toutes les variables sont interdépendantes. Ils s'influencent continuellement et mutuellement. Les effets des émotions sur l'acquisition des habiletés motrices peuvent se manifester aussi bien au niveau de l'apprentissage (par exemple, la mémoire, l'attention, les stratégies), qu'au niveau motivationnel intrinsèque et extrinsèque. Normalement, plusieurs de ces processus opèrent simultanément. La question qui se pose alors est de savoir comment ces divers processus travaillent ensemble et se combinent pour produire des effets globaux des émotions sur l'acquisition.

Les différents processus peuvent parfois avoir tout simplement des effets qui s'additionnent. Autrement dit, les effets des émotions sur l'apprentissage et la performance peuvent

s'additionner aux effets motivationnels et volitionnels. Par exemple, l'anxiété peut augmenter la menace renforçant la motivation d'évitement, qui bien sûr, est la principale tendance motivationnelle impliquée par l'anxiété. Les quatre autres processus peuvent, cependant, ne pas seulement travailler en collaboration, mais peuvent aussi se contredire. De plus, ils peuvent interagir avec les caractéristiques de la tâche (et probablement aussi avec les traits de personnalité).

2°) Le concept d'émotion

Les candidats ont fait un amalgame fréquent entre "émotion" et "motivation". Même si ces deux termes sont liés, ils ne signifient pas la même chose. Dans la motivation, l'élève cherchera à maximiser les émotions positives et minimiser celles qui sont négatives.

Plusieurs composants fondamentaux permettent de définir les émotions:

a) Un composant affectif : c'est-à-dire la tonalité du sentiment, la qualité d'expérience positive ou négative que l'on ressent. C'est le sentiment général subjectif de l'émotion que l'on désire avoir **en plus** ou **en moins**. Les émotions sont quelque chose que la personne aime et désire avoir en plus (joie, amour, fierté) ou quelque chose que la personne n'aime pas et veut être débarrassée (tristesse, haine, honte).

b) Un composant intensité : les caractéristiques positives et négatives des émotions varient en amplitude. Ainsi on peut ressentir une petite ou une grande quantité de bonheur, être un peu triste ou très triste, etc.

c) Un composant cognitif : c'est l'aspect interprétation subjective de l'émotion. Un processus d'évaluation cognitive est à l'origine des émotions (par exemple, la comparaison entre le résultat recherché et celui qui a été obtenu). Les émotions suivent souvent des pensées particulières. Par exemple, si vous échouez à un examen parce que vous pensez que les autres vous ont gêné, la colère sera une réaction probable; le succès attribué aux autres déclenchera de la gratitude; à la fois le succès ou l'échec que l'ont pense être dû à la chance déclenche un sentiment de surprise; etc. L'interprétation subjective, non les faits objectifs, détermine les émotions. Par exemple, on peut avoir échoué du fait d'un travail insuffisant, cependant la colère (plutôt que la culpabilité et l'autoréprimande) est expérimentée si l'échec est pensé être dû à un biais de l'enseignant.

d) Un composant physiologique: c'est-à-dire le traitement biologique qui lui sert de support; Les sentiments peuvent être accompagnés de certaines expressions faciales et de postures corporelles. Le sourire accompagne souvent les émotions positives, les lèvres serrées et les muscles faciaux contractés peuvent être associés à la colère, et la fierté peut se manifester par une posture redressée.

e) Un composant transactionnel: par exemple, les gestes expressifs d'une danseuse qui traduisent ses propres émotions et qui en retour déclenchent une émotion chez ceux qui la regarde.

f) Un composant d'action car l'émotion est un signal d'action pour le sujet qui l'éprouve. Les émotions sont les signaux pour certains types de comportements. Ainsi, par exemple, on s'efforce «d'éliminer» l'objet de la colère, la gratitude donne naissance à une faveur réciproque, etc.

Le terme **émotion** a lui aussi besoin d'être précisé et différencié de termes proches, tels que ceux d'affect et d'humeur. Le terme «**affect**» fait référence à la tonalité du sentiment dont une personne fait l'expérience à un moment particulier du temps. La tonalité du sentiment varie principalement en termes de valence hédonique, mais elle peut aussi différer en termes d'énergie ou d'activation du sentiment. Si la tonalité du sentiment est forte, a une cause claire, et est le centre de la conscience, alors on utilise le terme «**d'émotion**» pour faire référence à ces sentiments. Cependant, si la tonalité affective est faible, s'il n'y a pas une cause ou un référent clair, et est dans le fond de la conscience, alors on utilise le terme «**d'humeur**». Les auteurs ont suggéré que les humeurs et les émotions diffèrent en termes d'intensité et de durée. Les humeurs ont des durées plus longues, tandis que les émotions consistent en des épisodes courts et intenses. Lorsque les émotions s'éteignent dans le temps, elles peuvent se changer en état d'humeur générale. Les humeurs font référence aux états affectifs généraux sans un référent particulier, tandis que les émotions font référence à des états avec un référent spécifique.

3°) Le concept de régulation des émotions

Cet aspect du sujet a constitué le gros point faible de l'ensemble des devoirs. A une ou deux exceptions près, aucun candidat n'a abordé le problème de ce qu'est la régulation des émotions et comment on procède pour y parvenir. Trois questions pouvaient être soulevées à ce propos :

1) Qu'entend-on par régulation des émotions ? Bien que de nombreuses définitions aient été proposées pour la régulation des émotions, la plupart avancent l'idée que les individus se mettent en action soit pour maintenir ou changer (augmenter ou supprimer) l'intensité de l'émotion, soit pour prolonger ou raccourcir l'épisode affectif. Ainsi, une fonction de la régulation des émotions est de limiter ou d'augmenter leur impact sur le comportement et les expériences ultérieures. La régulation des émotions, selon cette conception, fait principalement référence à la modulation des états affectifs, la plupart en termes de la valence de ces états, mais les individus cherchent aussi à réguler leur niveau d'intensité. Les chercheurs, dans la tradition du stress et du coping, ont principalement mis en évidence la régulation vers le bas de l'affect négatif. Cependant, d'autres chercheurs ont considéré la régulation vers le haut de l'affect positif.

2) Quelles sont les principales stratégies de régulation des émotions ? Plusieurs propositions pour classer les stratégies de régulation de l'affect ont été avancées. Deux distinctions principales ont été identifiées: dans la première on distingue les stratégies cognitives versus comportementales, et dans la seconde les stratégies d'engagement versus stratégies de diversion. Les actes sont soit comportementaux ou cognitifs soit centrés sur changer la situation ou changer les émotions. Certains ont classifié les techniques pour l'autorégulation des émotions en quatre grandes catégories: gestion de l'émotion, modification de la signification du problème, action dirigée vers le problème et affiliation. D'autres chercheurs ont rapporté six catégories de régulation des émotions : (1) gestion active de l'émotion ; (2) recherche d'activités plaisantes et de distractions ; (3) gestion passive de l'émotion ; (4) support social, laisser éclater, et gratifications ; (5) réduction directe de la tension ; et (6) abandon/évitement.

3) Une question supplémentaire importante est de savoir laquelle des émotions (émotion positive ou émotion négative) est la plus importante ou la plus fondamentale en termes d'effort de régulation ? Laquelle des deux possibilités (accroître affect positif ou décroître

l'affect négatif) est la plus efficace ? Qu'est-ce que les psychologues recommandent de faire d'abord : se concentrer sur la promotion de l'affect positif ou se concentrer sur remédier à l'affect négatif ? La réponse est sans ambiguïté que la régulation de l'affect négatif peut être plus importante que celle de l'affect positif. Une bonne quantité de littérature suggère en effet que les événements négatifs de la vie ont un impact plus fort sur les sentiments subjectifs que le font les événements positifs. Les événements négatifs ont une fonction plus forte que les événements positifs en termes de production de réactions affectives, que les événements négatifs produisent plus de conséquences subjectives que le font des événements positifs d'intensité égale, que de fortes réactions d'affect négatif durent plus longtemps que des réactions d'affect positif fortes, et que le système cognitif est conçu pour donner la priorité aux traitements de l'information négative comparée à l'information positive. Certains auteurs argumentent que l'affect négatif pèse deux à trois fois plus que l'affect positif, c'est-à-dire, qu'un mauvais jour doit être compensé par deux ou trois bons jours pour maintenir des niveaux moyens de bien-être subjectif. Du fait que l'affect négatif est ainsi beaucoup plus fort que l'affect positif, nous commencerons notre discussion des stratégies de régulation spécifique à l'affect par celles qui semblent les plus appropriées pour remédier aux émotions déplaisantes. Nous reconnaissons, cependant, que la distinction entre les stratégies pour la régulation de l'affect négatif et de l'affect positif est plus conceptuelle qu'absolue.

B-1.2 Un questionnement et une problématique

Le même constat peut être fait sur le questionnement du sujet. Environ 45% des candidats n'ont pas posé la moindre question à partir du sujet. Il est difficile de bâtir un argumentaire sans ce questionnement préalable du sujet. «Les émotions perturbent-elles l'apprentissage d'habileté motrice ?», «quand les émotions sont-elles susceptibles de gêner les acquisitions ?», «comment gérer (faire face à) ses émotions quand on apprend ?», ou «les émotions ne peuvent-elles pas avoir des effets positifs sur l'apprentissage ?», «qu'entend-on par réguler ses émotions ?» étaient des questions (et des réponses) particulièrement attendues.

Le sujet invitait les candidats à réfléchir sur la place des émotions dans le processus d'acquisition des habiletés motrices et pas seulement sur l'apprentissage. Il s'agissait plus généralement de s'interroger sur la ou les manières d'acquérir une habileté motrice : «comment y parvient-on ?». Certains candidats ont mal compris le sujet, et traité la question : «comment l'acquisition d'habiletés motrices peut-elle permettre de contrôler ses émotions».

Certes les émotions peuvent influencer l'acquisition des habiletés motrices et l'accomplissement des élèves. Cependant, elles impliquent aussi que la relation des émotions et de la performance ne signifie pas qu'elle soit aussi simple que celle du type : «émotions positives, bons effets; émotions négatives, mauvais effets». Plutôt, l'influence des émotions peut être médiatisée par différents mécanismes impliquant des effets cumulatifs ou contradictoires, faisant ainsi qu'il est difficile de prédire les effets globaux sur la performance. Spécifiquement, tandis que les effets des émotions positives peuvent être bénéfiques dans la plupart des cas, l'impact des émotions négatives comme le mécontentement ou l'anxiété peut être ambivalent.

De plus, il doit être noté que les performances des élèves ont des effets en retour sur leurs émotions. Par exemple, le succès peut renforcer la confiance en soi, augmentant ainsi l'espoir et réduisant l'anxiété. Il s'ensuit que les émotions, d'un côté, et les acquisitions de l'autre, sont reliées par une causalité réciproque. Une telle «boucle feed-back» de l'émotion et des acquisitions peut prendre différentes formes. Par exemple, l'espoir et une performance

positive peuvent impliquer une boucle feed-back positive - l'espoir élève la performance via l'élévation de la motivation et le succès élève l'espoir. D'autres émotions peuvent être reliées aux acquisitions par des boucles feed-back négatives. Par exemple, l'échec peut augmenter l'anxiété, qui peut en fait produire une motivation d'évitement de la tâche empêchant les acquisitions. Une telle boucle feed-back négative peut impliquer des cercles vicieux d'échecs scolaires et d'émotions comme l'anxiété, la colère, la honte et à la fin l'impuissance.

Les émotions positives peuvent être tout aussi importantes pour l'apprentissage et la performance que l'anxiété, et elles peuvent être essentielles à la fois pour les composants cognitifs et motivationnels de l'apprentissage. Elles peuvent être cruciales pour tout développement de la motivation intrinsèque et de la motivation continuée. De plus, même dans le domaine des affects négatifs, les émotions autres que l'anxiété peuvent être également importantes.

Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives

Sujet

Une culture générale de qualité donne au citoyen le moyen de se repérer dans une société de l'information, en lui conférant la capacité de situer et de comprendre, de façon critique, les images et les données qui lui parviennent de différentes sources.

Les activités physiques et sportives et les événements qu'elles génèrent contribuent-elles à l'accumulation d'informations plus ou moins fiables ?

En quoi une nouvelle approche des phénomènes humains adoptée par les chercheurs en sciences de la vie, de la matière, mais aussi en sciences humaines et sociales dans l'étude des activités physiques et sportives peut-elle contribuer à l'acquisition de cette culture générale indispensable à la compréhension du monde, au développement de l'esprit critique et à l'exercice de la démocratie ?

Niveau global et hiérarchisation des copies

Sur les 110 copies de la session 2008 proposées à la correction, une vingtaine d'entre elles ont eu une note supérieure ou égale à 10. En revanche, les copies dont les notes sont inférieures ou égales à 5 sont en nombre, plus de 30. Le plus grand nombre de notes se situe entre 6 et 9.

Qualité des copies en termes de rédaction

Le niveau général des copies des candidats de la session 2008 du concours d'entrée à la section EPS de l'école normale supérieure de Cachan est, d'une façon générale, très médiocre. Certaines d'entre elles, peu nombreuses, sont bonnes, mais pour la plupart d'entre elles, d'un niveau extrêmement faible.

La présentation, l'écriture et la rédaction d'un nombre important de copies de cette session 2008 sont peu conformes à ce qui doit être attendu de futurs cadres de l'éducation physique et sportive. L'écriture est laborieuse et la présentation peut laisser penser que l'exercice consistant à rédiger et à argumenter dans un langage simple et précis n'est pas familier à beaucoup d'entre les candidats.

Manifestement, il y a, dans ce domaine, un important travail à conduire dans les établissements de formation qui préparent des étudiants à d'importantes fonctions.

Comme les années précédentes, on peut constater que les compétences de base en matière de présentation d'un devoir et d'écriture sont d'un niveau peu compatible avec les exigences attendues de futurs enseignants et formateurs. Il est en effet souhaitable de pouvoir lire des copies et comprendre le sens des mots sans être tenus de faire appel à des opérations de déchiffrement.

Cette difficulté de lecture n'est pas compensée par la qualité de la rédaction. En effet, la connaissance de l'orthographe et des règles de grammaire ne semble pas être une des préoccupations essentielles de certains des candidats. L'importance du concours peut justifier quelques erreurs dues au stress et à l'inattention qui en découle. Malheureusement, dans certaines copies, la fréquence de ces erreurs traduit davantage une méconnaissance des règles élémentaires de grammaire et d'orthographe qu'une émotivité engendrée par l'épreuve. Cette absence de maîtrise de la langue française est peu acceptable de la part de candidats au concours de recrutement à l'école normale supérieure et disposant d'une formation universitaire de deux ans.

Il convient de rappeler avec force qu'un effort considérable est à faire dans le domaine de la maîtrise de la langue au cours de ces formations universitaires qui assurent la préparation à des métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

Heureusement quelques copies, propres, bien rédigées, sans fautes, équilibrées, échappent à ce triste constat.

Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat

Le peu de richesse des idées caractérise les copies de la majorité des candidats. Les lieux communs sont plus fréquents que les réflexions originales s'appuyant sur de réelles connaissances.

Au regard de l'énoncé du sujet et des réponses qui ont été apportées, il y a lieu de s'interroger sur la capacité des candidats à apprécier la masse et la diversité des informations générées par les pratiques sportives. La connaissance des outils d'analyse des activités physiques et sportives, des matériels utilisés pour les observer et mieux les comprendre laisse perplexe. Enfin, ces candidats, dans leur ensemble, ne semblent pas disposer de la culture permettant d'identifier la contribution que la recherche sur le mouvement humain peut apporter à l'acquisition par le grand public de la lucidité et de l'esprit critique caractérisant la culture générale.

En effet, pour bon nombre de candidats, cette notion de culture générale a des contours plutôt flous. Elle se résume pour la plupart à une accumulation de connaissances issues de différents champs conceptuels, sans aucun lien avec la réflexion lucide et critique nécessaire à la sélection et à l'analyse des informations multiples recueillies grâce aux outils technologiques dont nous disposons actuellement.

Peu de candidats sont capables de prendre en compte la diversité des informations générées par la pratique des activités physiques et sportives. Ces informations, pour celles qui relèvent du grand public, sont citées et retenues telles qu'elles sont livrées par les médias. Elles ne sont soumises à une analyse critique qu'au regard du comportement de certains pouvoirs politiques.

En revanche, seuls quelques étudiants, trop peu nombreux, analysent avec lucidité les informations résultant de l'étude du geste sportif, information entendue au sens large, incluant le signal, la rigueur de son recueil, de sa transmission, la qualité du récepteur, le problème des artefacts, des erreurs et des incertitudes.

Quant aux traitements de ces informations et aux connaissances permettant de les interpréter, la plupart des candidats n'y font pas référence.

Trop souvent, pour le monde sportif, le sport est en lui-même un élément de notre culture. La réflexion générale des candidats n'échappe pas à ce lieu commun, en oubliant que ce sont les connaissances et la compréhension des phénomènes de notre société – et le sport en est un -, qui sont les éléments de base de la culture générale.

Par ailleurs, on peut constater avec regret, que des étudiants en activités physiques et sportives, candidats à une école normale supérieure, font aussi peu de cas de la connaissance des outils techniques utilisés dans l'univers du sport.

Peu de candidats ont cité l'apport des nouvelles technologies dans le recueil des informations, dans leur transmission à distance, dans leur traitement et dans les outils de visualisation, tous produits issus de la recherche scientifique. Ces nouveaux outils permettent de quitter le laboratoire et d'enrichir, par des études de terrain, la connaissance et la compréhension des phénomènes du mouvement et des pratiques sportives. En ce sens, peu de candidats ont été capables de mettre en relation les outils de la révolution numérique et les recherches en sciences humaines et sociales. L'amélioration considérable de la connaissance du mouvement, des interactions du sportif avec son environnement physique, mais aussi humain s'appuie sur les évolutions technologiques qui ont permis aux chercheurs de diversifier leurs approches.

Comme les années précédentes, les seules réflexions relatives à la technologie se résument à des évolutions techniques dans les pratiques et la recherche en biologie, souvent à l'origine des dérives constatées. Le dopage est cité en exemple. Pour un nombre important de candidats, la technologie se confond avec l'étude des activités physiques et sportives, en oubliant que l'évolution des techniques sportives tient autant aux nouveaux matériaux qu'aux adaptations des réglementations, des techniques d'exécution et d'entraînement.

Toutefois, quelques copies ont révélé chez les candidats concernés, un niveau de réflexion et d'analyse critique permettant de penser qu'ils disposent des qualités potentielles nécessaires à une formation de qualité supérieure orientée vers la recherche et la formation de cadres. Ces candidats et candidates n'ont apparemment pas rédigé des devoirs pour satisfaire à un exposé de connaissances livresques. Ils ont su faire preuve, au travers de leurs écrits, d'une analyse critique du sujet et ainsi apporter des réponses qui, sans être toujours d'une grande rigueur scientifique, traduisent la lucidité, l'ouverture d'esprit et la réflexion personnelle attendues des candidats.

Conseils pour la préparation.

Ils sont de même nature que les années précédentes. Les candidats à l'école normale supérieure de Cachan se doivent d'avoir une réelle culture scientifique, une culture littéraire et philosophique qui ne saurait se réduire à quelques citations plus ou moins bien venues. Enfin, il semble évident qu'ils doivent parfaitement maîtriser les langages, ceux de la communication, mais aussi les langages opératoires permettant de s'engager dans une formation supérieure axée sur la recherche et la formation de cadres.

Cette culture générale ne doit pas ignorer la connaissance des outils technologiques, anciens et nouveaux, renouvelés par la science contemporaine. Ils sont en effet à l'origine d'une amélioration des pratiques mais aussi de la connaissance des phénomènes du mouvement humain et des pratiques sportives. Il s'agit bien, lors de la préparation de ces candidats, de leur faire acquérir cette culture générale indispensable à de futurs cadres. Elle sera axée sur le développement de l'esprit critique et de la lucidité d'esprit, mais elle ne doit pas ignorer toutes les facettes de l'activité humaine. Le domaine des activités physiques et sportives, ouvert aujourd'hui à un public de plus en plus large, en est un exemple très largement médiatisé.

Il convient, dans ce cadre, de sortir de l'horizon strict des préoccupations des STAPS, pour intégrer tous les aspects de l'évolution de la société moderne. En effet, la place des activités physiques dans une société mondialisée est telle qu'on ne peut la réduire à de l'événementiel ou au développement des habiletés motrices. Elles sont, comme toutes les activités humaines, à la fois un produit de la connaissance, mais aussi un moyen d'en acquérir de nouvelles. L'ampleur de la communication autour du phénomène sportif en fait un outil comme aucun autre. Il convient donc que la préparation des candidats leur apporte les compétences requises pour analyser les phénomènes de la société. Les connaissances dont ils devront disposer doivent faire une large place à toutes les sciences explicatives du mouvement de l'homme, du mouvement des objets qu'il manipule, des comportements et des phénomènes sociaux qui accompagnent les activités culturelles sportives.

Plus que jamais, l'enjeu est d'importance. Il en va de la survie d'une filière universitaire, largement critiquée par une certaine élite, qui a du mal à atteindre le niveau scientifique et littéraire auquel elle aspire. Cela est d'autant plus difficile qu'elle doit en même temps, pour être crédible au regard du mouvement sportif, donner aux étudiants un niveau de savoir-faire sportif incontestable et comparable à celui atteint dans d'autres structures de formation.

Admission

1. Langues vivantes étrangères

Allemand

Cette année, deux candidats avaient choisi l'allemand.

Epreuve écrite

Elle consistait en une traduction d'un article de journal portant sur l'annonce faite par Steven Spielberg de sa démission des fonctions de conseiller artistique pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Pékin, démission motivée par la politique de la Chine au Darfour.

Les deux copies corrigées reflètent les différences de niveaux parfois très importantes observées chaque année entre les candidats. Ces disparités se retrouvent dans les cours de langue pour non-spécialistes – ou selon le terme désormais consacré pour «spécialistes d'autres disciplines» - dans les Universités. L'une des deux copies était excellente : excellente compréhension du texte, très bonne qualité de la traduction. L'autre comportait de nombreuses faiblesses : problèmes de compréhension dus au fait que des structures syntaxiques (proposition infinitive, participiale) n'avaient pas été identifiées par le (la) candidat(e), qui a donc essayé de deviner le sens à partir de quelques mots connus et des informations dont il disposait sur la situation du Darfour. Cette méthode, non rigoureuse, mais dont on sent bien qu'elle est adoptée faute de mieux, conduit malheureusement à nombreux contresens.

Ce sont ces fautes majeures portant sur la compréhension des structures syntaxiques qui font perdre de nombreux points aux candidats, et non des incertitudes sur le vocabulaire, vis-à-vis desquelles le correcteur fait preuve d'une grande indulgence.

C'est donc aussi sur ce point que doivent se concentrer les efforts des candidats. Certains étudiants ayant étudié l'allemand au lycée ignorent par exemple la structure de la proposition participiale¹ à leur entrée à l'Université. Ce n'est pas a priori scandaleux, mais il est indispensable qu'ils apprennent à l'identifier, car c'est une structure très fréquemment utilisée, en particulier dans la presse allemande.

Epreuve orale

Les textes proposés étaient deux articles de journaux (*Zeit online*) concernant l'attitude de la communauté internationale face à la politique chinoise au Tibet et au problème du respect des droits de l'homme en Chine, ceci en lien avec les Jeux Olympiques de Pékin. Les questions, susceptibles d'intéresser les candidats au concours EPS, étaient : quel pouvoir a le sport ? Peut-on attendre de sportifs qui se sont longuement préparés à ces Jeux qu'ils les boycottent ? A-t-on eu raison d'espérer que le choix de la Chine pour l'organisation des Jeux Olympiques aurait des retombées positives sur le respect des droits de l'homme dans ce pays ?

L'oral est un exercice périlleux pour tous les candidats, en général peu entraînés à s'exprimer en allemand. Il n'est pas demandé aux candidats une compréhension fine des textes (le temps

¹ Dans le texte : bei Angriffen der von der sudanesischen Regierung unterstützten islamischen Dschandschawid-Milizen.... Cette participiale peut être transformée en relative: bei Angriffen der islamischen Dschandschawid-Milizen, die von der sudanesischen Regierung unterstützt werden, ...

de préparation est trop court). Il s'agit surtout d'identifier le thème dont traite le texte (ce qui était facile en l'occurrence), d'en résumer l'essentiel et de préparer quelques arguments pour une brève discussion avec l'examineur. Lorsque la maîtrise de la langue (syntaxe, vocabulaire) est déficiente, ce qui était le cas pour l'un des deux candidats, la formulation des arguments peut s'avérer très délicate. L'examineur, connaissant les conditions souvent difficiles dans lesquelles les candidats se préparent à cette épreuve de langue, fait preuve d'indulgence et se satisfait d'un résumé des idées essentielles du texte et d'une brève discussion dans un allemand aussi correct que possible.

Anglais

18 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et orales.

Épreuve orale

Les candidats se sont montrés dans l'ensemble plus ouverts et plus aptes à communiquer dans le registre informatif. Les lacunes habituelles demeurent dans le registre abstrait ou argumentaire nécessitant l'emploi de phrases complexes et une maîtrise linguistique plus affinée.

Epreuve écrite

La disparité entre les notes orales et écrites met en évidence le manque patent de préparation à ce type d'épreuve. Le texte ne comportait pas de véritables difficultés lexicales mais exigeait une lecture approfondie du texte qui aurait dû permettre d'éviter les nombreux contre-sens, incohérences voire non-sens qui émaillent les copies. A noter également, chez les plus faibles une ignorance inquiétante de la syntaxe française et un appauvrissement du champ lexical.

Espagnol

Épreuve écrite

L'épreuve écrite consistait en une traduction d'un article de presse de *El País* du 25 Octobre 2007, intitulé : "Un entrenador bajo sospecha".

L'article proposait une réflexion sur un entraîneur russe Byshovets, proche de Yelstin, accusé de subordination à l'égard de ses joueurs. Le texte ne présentait pas de grosses difficultés si le vocabulaire du monde du football est bien connu. Les deux copies présentaient deux niveaux très différents de pratique et de compréhension, l'une avec quelques contre-sens graves.

Épreuve orale

L'épreuve orale proposait un article de *El País*, de Luis Martín sur le footballeur Messi alias La Pulga . Il traitait des problèmes de santé du joueur, liés sans doute à un traitement hormonal pour l'aider à grandir au cours de son adolescence.

Dans les deux cas le sens général de l'article a été saisi mais l'un des candidats présentait de sérieuses difficultés d'expression à l'oral. En fait, ce candidat n'avait pas suivi de cours d'espagnol depuis plus de deux ans et malgré beaucoup de bonne volonté, il lui était difficile d'exprimer ses pensées. Le second était beaucoup plus à l'aise et maîtrisait à la fois la syntaxe et le vocabulaire.

2. Épreuve d'oral APSA

Déroulement de l'épreuve

Le candidat choisit deux enveloppes sur les huit qui lui sont anonymement proposées. Chaque enveloppe correspond à une famille d'APSA. Le candidat sélectionne ensuite une enveloppe (une famille d'APSA) sur les deux choisies initialement. Dans l'enveloppe choisie figure un certain nombre de questions. Le candidat en tire deux au hasard. Après lecture des deux questions, il choisit d'en conserver une (Les deux questions tirées au hasard sont ensuite retirées du circuit). Il a ensuite 30 minutes de préparation. Enfin, il est appelé pour 30 min d'oral avec deux membres du jury. Ces 30 minutes d'oral sont réparties en 10 minutes de présentation, par le candidat, de la réponse à la question posée, suivit de 20 minutes d'échange avec les jurés dont les 5 dernières portent sur les projets et motivations du candidat.

Rappel

Il doit être rappelé ici que compte tenu de l'importance du champ de questionnement (8 familles d'APSA avec un certain nombre d'APSA représentées par famille), du coefficient qui lui est attribué (Coef. 5), la difficulté de l'épreuve est grande et très discriminante. Il est important ici de préciser que le jury est tout autant attaché à la qualité des réponses à la question posée qu'à la capacité (en cas de méconnaissance relative de l'APSA tirée au sort) des candidats à procéder à des transferts de connaissances d'une APSA à une autre APSA.

Constat

La moyenne des notes attribuées aux candidats de la session 2008 est inférieure d'un point à celle de la session 2007 et de deux points à celle de la session 2006. Toute comparaison entre les sessions présentant ses limites, il semble bien toutefois que le niveau des candidats à cette épreuve orale diminue avec les années. L'observation ne porte pas sur la forme. De ce point de vue les candidats dans leur ensemble sont bien préparés : les présentations orales sont généralement bien structurées avec une introduction, la présentation d'un plan, un développement suivit d'une conclusion. L'observation porte essentiellement sur le niveau de connaissance des sujets. Il est important de rappeler ici que les candidats doivent très bien maîtriser la technologie des APSA. Ils doivent également alimenter, avec pertinence, leurs réponses aux questions posées par des références à des publications ou ouvrages scientifiques. Enfin, ils doivent impérativement définir les termes utilisés dans la question posée.

Conseils

Nous invitons les candidats à ne pas essayer de flatter les membres du jury au cours des échanges avec eux en citant, par exemple, de manière abusive ou erronée, leurs travaux scientifiques.

Nous les invitons également à répondre de manière concise et précise aux questions posées.

Nous invitons aussi les candidats à ne pas souligner qu'ils souhaitent faire de la recherche en Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) uniquement pour satisfaire la direction du département Sciences du Sport et Education Physique (2SEP). Si dans le cadre de son projet, le candidat souhaite réellement faire de la recherche dans un champ scientifique donné, ce qui est fortement encouragé, les jurés ne manqueront pas alors de questionner le candidat sur ses lectures scientifiques, sur les travaux menés dans le domaine qui intéresse le candidat, sur les

auteurs de ces travaux, sur les hypothèses éventuelles que le candidat souhaiterait vérifier etc. Il est fortement conseillé alors de ne pas essayer de tricher sur ce terrain avec les membres du jury.

Enfin, nous invitons les candidats à ne pas présenter un projet professionnel formaté et complaisant à l'égard des jurés.

3. Épreuves pratiques sportives

3.1 Épreuve de pratique sportive obligatoire

Natation (200 m. nage libre)

Bassin de 50 mètres, 6 couloirs.

21 candidats ont terminé l'épreuve du 200 m. nage libre dans des temps et une aisance technique très disparates.

Le règlement FINA des départs a été précisé aux candidats avant l'épreuve, leur rappelant particulièrement l'inutilité de risquer un départ anticipé étant donné l'écart important entre deux côtes du barème.

Le jury a néanmoins noté de nombreuses hésitations sur les plots aux commandements du juge arbitre et du starter (une candidate a été disqualifiée).

Certains candidats ont éprouvé des difficultés techniques, particulièrement au niveau de la maîtrise ventilatoire en crawl et ont été contraints de changer de technique de nage (du crawl à la brasse)

D'une façon générale la gestion de l'allure d'un 200 m. n'est pas suffisamment préparée (aucun candidat n'a pu nager en dégressif, le temps du deuxième 100 m. étant nettement plus élevé que le temps du premier 100 m.)

3.2 Epreuve de pratique sportive de polyvalence

Danse

Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste à présenter une chorégraphie individuelle dont la durée est comprise entre 2 minutes et 3 minutes.

La surface d'évolution est de 11 mètres sur 9 mètres.

Le chronométrage démarre au premier mouvement et s'arrête au dernier mouvement ou lorsque le candidat quitte l'espace.

Le support sonore de la prestation est enregistré en début de cassette ou sur disque compact. Seul le morceau de la prestation doit y être enregistré. Dans le cas où un disque compact gravé est utilisé, il est demandé d'avoir également un enregistrement sur cassette (en cas de problème de lecture). Le démarrage est assuré par un membre du jury.

À compter de l'appel, les candidats disposent de 30 minutes d'échauffement. Ils peuvent utiliser le magnétophone et faire les réglages de leur support sonore. À l'issue de ce temps, les trois premiers candidats sont appelés. Chacun dispose de 5 minutes pour se mettre en scène (décor, costume, ...).

15 minutes d'échauffement sont alors accordées au groupe suivant pour se préparer et la même procédure de passage est observée à l'issue de ce temps.

Ce qui est attendu des candidats

Les candidats sont évalués à la fois sur la composition de leur chorégraphie et sur leur interprétation.

Pour ce qui est de la composition, il est tenu compte de l'idée chorégraphique (sujet, propos), de la construction (procédés de composition), de la motricité (choix des éléments de langage, options prises par rapport aux composantes du mouvement), et de la scénographie (musique, costume, éléments de décor, utilisation de l'espace scénique).

En ce qui concerne l'interprétation, celle-ci est évaluée en fonction de la motricité dansée et de sa maîtrise (difficulté, prise de risque), et de l'engagement du danseur (présence). La motricité utilisée doit être au service du propos chorégraphique.

C'est une épreuve de danse, c'est-à-dire **une épreuve artistique**. Cela suppose un engagement et des choix esthétiques en lien avec l'art d'aujourd'hui. La construction de la chorégraphie, tout comme l'interprétation doivent refléter cet engagement et ces choix.

Niveaux de performance

En dessous de 10.

La composition est narrative, sans prise de distance par rapport au propos. On assiste à une juxtaposition d'éléments chorégraphiques. La composition reste linéaire sans surprise. Il y a peu de partis pris dans l'utilisation de l'espace. La danse suit la musique sous une forme de redite.

Au niveau de l'interprétation, il y a peu de difficultés, peu de prises de risque. La relation aux composantes du mouvement est peu variée, voire peu prise en compte. La motricité est trop en relation avec le propos, avec peu de variations. Elle est peu maîtrisée et maladroite. L'expression est surtout relayée par le visage, plus que par le mouvement.

Entre 10 et 15.

Un propos artistique est présent et lisible, toutefois sans un engagement total.

La construction de la chorégraphie est élaborée, en place, mais peut manquer d'originalité.

Des qualités corporelles sont effectives. Il manque des nuances et une maîtrise de différents registres corporels.

Il y a un engagement personnel, qui peut cependant être un peu sur la réserve.

Au dessus de 15.

Le propos artistique est engagé, relayé par un engagement corporel et une scénographie pertinente.

On a une exploitation de procédés de composition au service du propos chorégraphique. L'espace scénique est construit, utilisé. La relation à la musique montre une capacité d'envisager celle-ci sur des modes différents.

On a une maîtrise de la motricité dansée, avec une gestuelle originale et nuancée. On remarque une vraie recherche de mouvements.

Profils des candidats

Cinq candidats se sont présentés à l'épreuve de polyvalence de Danse (2 filles et 3 garçons). Les notes attribuées vont de 8.0 à 14.5 montrant un niveau correct, voire moyen des candidats. Pour ceux qui n'ont pas la moyenne, l'écriture chorégraphique était peu précise, la fin n'était pas définie clairement, et la motricité était relativement simple. Pour ceux qui ont eu une note supérieure à la moyenne, la chorégraphie était construite, s'appuyant sur un propos lisible, avec la recherche d'une gestuelle personnelle et utilisant l'espace avec à-propos.

D'une manière générale, c'est la manière de développer l'idée chorégraphique (cohérence, originalité, utilisation de procédés de composition, choix d'espace, ...) et l'engagement corporel des danseurs (maîtrise, variété, présence, prise de risque...) qui font la différence quant à l'appréciation finale de la prestation.

Dans l'ensemble, les candidats avaient une bonne présence, mais peu d'effort a été fait dans la recherche du costume.

Remarques

Il est rappelé, que le non-respect de la durée de la chorégraphie (entre 2 et 3 minutes), est pénalisant. Le montage musical ne doit donc pas dépasser 3', les silences éventuels étant compris dans cette durée.

La fin de la chorégraphie correspond soit à la sortie de l'espace, soit à la fin du mouvement. Il est donc recommandé que la musique s'arrête en conséquence.

Conseils de préparation

Il est recommandé aux candidats présentant cette épreuve, en plus du travail nécessaire à l'élaboration d'un solo, d'aller voir des spectacles de danse et de visionner des vidéos de danse. Il est aussi intéressant de lire des ouvrages sur la danse et plus particulièrement sur son histoire (Marcel Michelle, Ginot Isabelle, *La Danse au XX^e siècle*, Paris, Bordas, 1995).

Handball

Déroulement de l'épreuve

La session 2008 s'est déroulée avec un effectif restreint de candidats : 2 seulement. Nous avons donc sollicité de nombreux «joueurs plastrons» afin de ne pas dénaturer la logique interne de l'activité et de permettre aux candidats de mettre en exergue leurs compétences spécifiques dans la discipline choisie. Les collectifs ont été réalisés de façon aléatoire en fonction de la spécification des postes de jeu des candidats. En effet il est tenu compte des lignes spécifiques des candidats (ligne avant, ligne arrière, gardien de but) afin que ces derniers aient l'assurance d'évoluer plus de 50% du temps de jeu effectif sur leur ligne préférentielle. Le faible nombre de candidats nous a obligés, cette année, à organiser des séquences de jeu en effectif mixte.

L'épreuve a consisté en plusieurs séquences de jeu sur terrain réglementaire mais aussi sur demi-terrain. Ces séquences ont fait l'objet de différentes demandes en terme de consignes et de thèmes de jeu de la part des membres du jury afin d'évaluer le niveau de «richesse technico-tactique» des candidats et de leurs facultés d'adaptation.

Les candidats ont été évalués sur un temps de jeu de pratique effective d'environ 45 minutes. Le règlement fédéral (FFHB) est appliqué dans tous ses aspects (y compris l'application de l'échelle des sanctions).

Les modalités d'évaluation

A partir de la diversité des situations de jeu proposées, l'évaluation s'est faite selon les modalités d'une multi subjectivité d'experts prenant en compte les niveaux de pratique en référence à la grille utilisée au Capeps à laquelle les membres du jury ont ajouté deux points.

Le déroulement de la notation s'est fait de la manière suivante :

1. Chaque juré a évalué tous les candidats.
2. Une concertation a été réalisée au 2/3 environ de la durée totale de l'épreuve pour situer les candidats dans un niveau de pratique à partir d'un bandeau identifiant les compétences des candidats en tant que : porteur de balle ; non porteur de balle ; défenseur.
3. A l'issue de la prestation chaque juré a posé une note sur 20 en s'appuyant sur la grille de référence (présentée ci-dessous), la note définitive a été établie par la moyenne de l'ensemble des notes proposées par les jurés et après discussion si nécessaire.

La grille de référence de la session 2008 était la suivante : grille de référence de l'épreuve Handball du Capeps (en relation avec les niveaux de pratique fédéraux : BO 1989 du Capeps) + 2 points :

Niveaux «fédéraux» et notes correspondantes :

- National : D2 : 20 - N1 : 19 / 18
- Inter-régional : N 2 : 17 - N3 : 16 / 15
- Régional : Pré-National : 14 - Exc Régional : 13 - Hon Régional : 12
- Départemental : Pré-Régional : 11 - Exc Départemental : 10 - Hon Départemental : 09
- Option : Terminal : 08 - Première : 07 - Seconde : 06
- Scolaire : 05 - 04 - 03 - 02 - 01

Attention : les jurés ne connaissent pas le niveau de pratique fédérale (dans le cas ou celui-ci possède une pratique en club) du candidat, le niveau de ce dernier est uniquement évalué par les membres du jury sur sa «prestation du jour».

Organisation de l'épreuve lors de la session 2008

Le jury a souhaité proposer des situations de jeu variées afin que des candidats ne disposant pas d'une pratique fédérale puissent mieux s'exprimer dans un contexte de pratique correspondant davantage à une pratique scolaire de l'activité. C'est ainsi qu'il a été demandé aux candidats d'évoluer selon trois modalités de jeu différentes :

- Période 1 : Jeu à 6 contre 6 : Défense imposée en 1 - 4 et recherche du jeu rapide + engagement rapide afin de mettre en évidence les compétences des candidats dans le jeu sur «grands espaces».
- Période 2 : Jeu sur un demi-terrain à 7 contre 7 : les séquences sont organisées par crédit de 5 balles pour l'attaque puis changement de statut Att/Def. Deux thèmes de jeu ont été imposés sur cette séquence : 1- attaque à 5 autour 1 dedans ; 2 - attaque à 4 autours 2 dedans.
- Période 3 : Jeu à 6 contre 6 : Défense imposée en 2 - 3 en valorisation de la récupération active de la balle.

Le déroulement de l'épreuve a permis à tous les candidats d'exprimer leurs compétences dans les différents domaines de l'activité (jeu sur tout le terrain ; attaque placée /défense placée ; maîtrise technique dans un contexte d'opposition modérée et «contrôlée»)

Niveau des candidats de la session 2008

Compte tenu du faible nombre de participants à l'épreuve cette année, nous ne réaliserons pas de commentaire concernant le niveau général des candidats.

Conseils de préparation

Les candidats doivent se préparer à cette épreuve en se basant sur une pratique d'entraînement voir même de compétition régulière à même de permettre une gestion du stress satisfaisante. Mais aussi afin de répondre aux différentes dimensions de l'épreuve sur les pôles réglementaire, énergétique, perceptif et décisionnel.

Cette préparation doit envisager la polyvalence à différents postes de jeu ainsi que de bonnes facultés d'adaptation à de nombreuses modalités de jeu et à la diversité des partenaires et des adversaires. Les modifications récentes du code de jeu de Handball doivent être connues et appliquées concrètement dans la pratique des candidats (exemples : engagement rapide, protection du joueur ...).

Badminton

Les modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en une succession de plusieurs phases de jeu à l'intérieur desquelles les candidats sont confrontés à des niveaux d'opposition de plus en plus proche du leur.

L'évaluation des compétences en jeu des candidats se fait lors de la dernière phase dans un rapport de force équilibré.

Les candidates et les candidats sont placés dans des groupes non mixtes afin d'établir une notation spécifique de leur performance.

Cependant pour évaluer les compétences dans un rapport de force équilibré, dans certains cas seulement les rencontres peuvent être mixtes.

Le jury peut être amené à donner des consignes de jeu afin de mieux évaluer certaines prestations.

La durée totale de la prestation est d'environ 45 mn par candidat

Les volants (plastic mavis 300) sont fournis.

L'évaluation

L'évaluation porte à la fois sur le niveau de compétence du candidat et sa performance.

Niveaux de compétence

Niveau 1 : le candidat envoie majoritairement des volants au centre du terrain adverse. Le jeu est subi quelque soit le niveau de l'adversaire. Le candidat ne dispose pas du minimum de coordinations spécifiques pour résister ou utiliser les occasions favorables pour rompre l'échange à son profit.

Niveau 2 : le candidat crée la rupture mais selon une modalité souvent unique, indépendante du jeu adverse. Les frappes sont peu variées ou peu puissantes, les déplacements n'assurent pas une couverture défensive suffisante.

Niveau 3 : le candidat varie ses trajectoires avec l'intention de créer et d'utiliser des déséquilibres. Le registre des actions de frappe devient plus complet mais il reste lisible. Les déplacements, souvent équilibrés, permettent de résister un peu en situation défavorable et de profiter avantageusement des conditions d'attaque.

Niveau 4 : l'adversaire est pris en compte dans l'échange à travers une construction du point complexe et différée, mais aussi dans la rencontre à travers une stratégie à plus long terme. Les trajectoires sont précises et adaptées à la cible à viser, quelque soit l'endroit d'ou elles sont produites.

Niveau 5 : le candidat impose un système de jeu adapté au rapport de force. Les trajectoires sont souvent tendues pour accélérer le jeu. Les feintes nombreuses placent l'adversaire face à une incertitude importante. Les déplacements fluides économes et anticipés permettent une interception précoce du volant.

Performance

La notation de la performance est établie comme suit :

- A partir du classement effectué lors de la dernière phase, de façon spécifique pour les candidats et les candidates.
- En liaison et relativisée par le niveau de compétence évalué : à chaque niveau de compétence correspond une fourchette de notes de performance.

Constats

Le niveau constaté cette année est homogène chez les garçons (niveaux 2 et 3) et très hétérogène chez les filles (niveau 1 très faible au niveau 5 excellent).

Le très bon niveau de deux candidates filles (notamment une de très haut niveau) a amené le jury à les faire jouer avec les garçons afin de les faire jouer dans un rapport de force plus équilibré.

La moyenne générale, correcte, est légèrement supérieure à celle de l'an passé.

Le nombre de candidats filles (6) est équivalent à celui des garçons.

Les intentions tactiques de construction du point sont fréquentes mais pas toujours adaptées au jeu adverse. Les trajectoires manquent de précision car beaucoup de candidats ne possèdent pas encore un registre technique suffisant dans l'activité au service de leur projet de jeu.

Enfin, s'il est constaté chez certains, notamment dans la dernière partie de l'épreuve des difficultés sur le plan énergétique, il est à remarquer qu'un effort de préparation sur ce plan a encore été effectué cette année.

Conseils

Il est vivement recommandé aux candidats :

- De se préparer en affrontant des adversaires différents afin de s'adapter à différents styles de jeu, de varier les modalités de construction du gain de l'échange.
- D'enrichir leur registre technique dans l'activité tant dans les frappes que les déplacements.
- De s'entraîner de façon spécifique sur le plan physique, notamment dans les filières énergétiques spécifiques à l'activité afin de maintenir le même niveau de jeu durant toute l'épreuve

Escalade

Conditions et déroulement de l'épreuve

La structure artificielle sur laquelle s'est déroulée l'épreuve est essentiellement un mur vertical comportant une zone à relief déversant une autre où l'on trouve un macro-relief. Les prises sont rapportées et exclusivement sortantes. La surface est en béton lisse, sans micro relief ne permettant pas ou peu la pose de pieds en adhérence. Le mur fait une hauteur de 11 mètres ce qui constitue une hauteur importante par rapport à ce que l'on observe généralement dans les structures artificielles d'escalade. Sept voies balisées par couleur ont été proposées du 5a au 7a. Les voies empruntaient des itinéraires plus ou moins sinueux si bien que le développé d'escalade approchait en général la quinzaine de mouvements quelles que soient les difficultés considérées.

La disposition et les spécificités des prises constitutives des passages imposaient de rompre avec une progression de type «grimpeur d'échelle» y compris dans les voies faciles. Par exemple dans les voies faciles, les préhensions étaient toujours confortables et nombreuses mais les quelques changements de directions dans l'itinéraire ou de densité de prises obligeaient le grimpeur à réfléchir à l'ordre de la pose des pieds ou des mains où à sélectionner les prises les plus compatibles avec le sens de déplacement. Dans les voies plus difficiles, les grimpeurs ont été confrontés à des configurations particulières de prises nécessitant la mise en œuvre de gestuelles spécifiques de l'escalade sportive : saisies et travail de prises verticales, passages de macro-reliefs; progression en dévers, dièdre ou arêtes pouvant nécessiter des mouvements d'amplitude.

Après vingt minutes d'échauffement dans une zone prévue à cet effet (petite zone de «bloc»), chaque candidat devait sur une période de 15 minutes :

1. Prendre connaissance des différentes voies, les «lire» et annoncer au jury la première voie choisie. Le chronomètre était déclenché lorsque le choix de la première avait été effectué. Les candidats ont été autorisés à toucher les prises en bas du mur (pieds au sol).
2. Grimper deux voies en tête «à vue» avec une seule chute autorisée par voie (possibilité de reprendre la même voie dans le cas où elle n'a pas été réalisée entièrement).
- 3.
3. Autres points de règlement :

- La ou les prises de départ imposées sont présentées au candidat. La voie est considérée comme terminée lorsque le grimpeur saisit la prise de sortie et que le point d'assurance le plus haut a été mousquetonné.

- En cas de chute, le grimpeur était autorisé à se replacer à l'endroit de sa chute et à se vacher pour récupérer. Cependant durant ce temps de remise en position et de récupération, le chronomètre n'est pas arrêté.

- La gestion des quinze minutes est laissée libre ; elle laisse la possibilité aux candidats de gérer les temps d'efforts et de récupérations en fonction des difficultés rencontrées.

Notation

La note était le produit à part égale d'une appréciation de la performance et de la maîtrise de la réalisation. La notation de la performance prenait en compte la cotation plus élevée des deux voies réalisées entièrement ainsi que son caractère plus ou moins technique. La maîtrise de la réalisation s'effectuait à partir des critères d'observation suivants :

Les critères de notation ont été les suivants :

1. La qualité des appuis pédestres et des saisies manuelles ;
2. La précision des placements et des déplacements sur les configurations de prises
3. Le rythme de progression et la qualité de l'enchaînement des mouvements
4. La qualité de l'anticipation et de la lecture
5. L'engagement et la combativité
6. Le mousquetonnage (conformité et précision).

A titre indicatif, voici le barème de performance retenu cette année :

	7a vue	7a 1 chute	6c vue	6c 1 chute	6b vue	6b 1 chute	6a vue	6a 1 chute	5c vue	5c 1 chute	5b vue	5b 1 chute	5a vue	5a 1 chute
Homme	10	9	8	7.5	7	6.5	6	5.5	5	4	3	2.5	2	1.5
Femme			10	9.5	9	8.5	8	7.5	7	6	5	4.5	4	3.5

Il a été possible de parcourir deux fois la même voie mais alors le jury prenait en compte dans son appréciation le fait que la deuxième voie n'était plus effectuée «à vue». Lorsque le candidat ne termine aucune des deux voies, il était noté sur les compétences démontrées.

Remarque : le niveau des cotations prend en compte les conditions de l'épreuve, à vue, mur nouveau, conditions de concours et correspond donc à une cotation «facile».

Profils des candidats

Cette année le nombre de candidats était réduit : 3. Le niveau des candidats était homogène et la difficulté des réalisées se situait entre le 5c et le 6b, ce qui correspond à un bon niveau de polyvalence. Ce niveau de prestation correspond à ce que l'on peut attendre à l'issue de deux cycles de pratique en UFR-STAPS. Tous les candidats maîtrisaient les éléments relatifs à la gestion de sa sécurité au cours de la progression en tête même si parfois le mousquetonnage s'avérait laborieux. Le jury encourage les futurs candidats à inscrire leur prestation dans cette étroite fenêtre de difficulté : cotations suffisamment élevées pour approcher une performance maximale obligeant de réelles conduites d'adaptation, avec toutefois une probabilité raisonnable de sortir la voie (une chute est possible). Les différentes voies sollicitaient des gestuelles assez variées permettant de mettre en évidence la variété du répertoire gestuel. Dans ce niveau de voie, il est toujours possible de passer en mobilisant beaucoup d'énergie, mais le jury notamment dans la note de maîtrise prend en compte l'économie dans le déplacement, la fluidité et l'enchaînement des actions.

Conseils de préparation

Les futurs candidats doivent s'exercer à gérer les différentes tâches à effectuer dans un laps de temps relativement court (quinze minutes). Le jury souligne notamment les points suivants :

- Se confronter dans la préparation aux conditions d'une escalade «à vue» sur des voies inconnues.
- Gérer son effort sur des voies assez longues car le mur est particulièrement haut pour une SAE.
- S'entraîner régulièrement dans des voies proposant des passages variés sur S.A.E. hautes ou sur pan
- Apprendre à accepter la chute afin de s'engager complètement dans les pas difficiles.
- Systématiser le mousquetonnage des deux mains afin de diminuer les temps de blocages très coûteux sur le plan énergétique.

Enfin, le jury renouvelle ses conseils concernant l'intérêt d'une pratique sur supports diversifiés.

3.3 Epreuve de pratique sportive d'option

Gymnastique au sol

Déroulement de l'épreuve

Trois candidates et un candidat se sont présentés à l'épreuve pratique d'option gymnastique.

L'épreuve de gymnastique s'est déroulée conformément aux modalités adressées aux candidats, dans le respect de la logique culturelle des codes FIG de référence. A titre d'exemple, le secteur « exécution » respecte la répartition en petite, moyenne et grosse fautes de ces codes. Les conditions matérielles respectaient les normes FIG (praticable). Le jury mixte était composé de quatre personnes.

Au regard du nombre de candidats, le jury détermine en début d'épreuve les modalités d'échauffement (30 minutes pour cette session). Nous rappelons, ici, l'importance de savoir gérer ce temps (partie générale et spécifique), car certains candidats débutent l'échauffement

par la réalisation d'éléments trop difficiles pour leur niveau de pratique. La préparation spécifique doit être progressive. Par exemple la répétition excessive des éléments acrobatiques risque d'induire une fatigue préjudiciable à la prestation. A l'issue du temps d'échauffement les candidats sont appelés dans l'ordre de convocation et se présentent au jury pour effectuer leur enchaînement.

« Statistiques »

	Notes de départ	Notes finales	Coefficient	Déductions
Moyenne	11.875	8.2	2.55	3.675
Minimum	9	4.55	1.7	1.75
Maximum	18.5	16.75	4.5	4.95

Seul un mouvement présenté a été composé dans le respect des exigences. L'exigence « Série acrobatique de 2 éléments différents dont un avec envol » n'a pas été comptabilisée pour 75% des candidats. La série rondade - roulade arrière n'est pas judicieuse pour remplir cette exigence car la rondade est réalisée sans envol.

Par ailleurs, une mauvaise exécution peut entraîner la non reconnaissance d'une exigence (exemple : saut de mains avec chute sur les fesses + roulade avant supprime la liaison acrobatique).

Nous constatons que les mouvements sont dans l'ensemble bien composés en intégrant majoritairement des éléments proposés dans les fiches annexes. Les candidats ayant le potentiel devraient chercher dans le code FIG des éléments permettant l'obtention de points de bonifications. Cette année une candidate a proposé un enchaînement présentant moins de 2 points de fautes témoignant d'un effort sur le secteur « maîtrise d'exécution ».

Les éléments répétés ne peuvent pas être comptabilisés mais sont pénalisés s'ils présentent des fautes d'exécution.

Les roulades, la roue, la rondade, le saut de mains, le flip et les saltos avant et arrière sont les éléments les plus souvent présentés par les candidats.

Les filles utilisent, à juste titre, la fiche spécifique (GAF) pour augmenter leur note de départ à l'aide des « sauts » et « tours » (rappel : 5 acrobaties minimum doivent être intégrées dans les 10 meilleures difficultés).

Tous les candidats avaient une tenue réglementaire. Le jury souhaite rappeler aux candidats que la « présentation au jury » avant et à la fin de l'exercice fait partie du rituel de l'activité. Toutes les candidates ont présenté un enchaînement en musique. Il est demandé d'avoir plusieurs supports musicaux (Cdrom, cassettes, si possible en double). Certains CD gravés ne sont pas acceptés par les lecteurs.

Dans la construction de leur enchaînement les candidats doivent veiller à optimiser leur note de départ, c'est-à-dire à valoriser la difficulté des dix meilleurs éléments tout en respectant une bonne maîtrise d'exécution.

Judo

Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste à évaluer la capacité d'un candidat à combattre en opposition et à prendre en compte toutes les dimensions qu'impose la pratique du Judo, à savoir : technique, physique et mentale.

- L'épreuve se déroule en deux temps :

- Après un échauffement de 10 minutes libre, 1 Nage Komi de projection de 1 fois 2' ou le candidat doit attester de sa capacité à projeter et à être projeté dans au moins 3 directions différentes, et ce en toute sécurité (stabilité des appuis, contrôle de Uke pendant la chute, tête sortie de l'axe de la projection pour le rôle de Tori, Ukémis maîtrisés pour le rôle de Uke, etc...)
- Après un temps de repos de cinq minutes

- 1 situation d'opposition au sol : Uke en position quadrupédique, Tori à côté. Durée 2 minutes dans chacun des rôles avec 2 minutes de récupération au changement de rôles.

- 2 **Combats** debout minimum de 5 minutes non mixtes, par catégorie de poids. Le combat prend fin après 2 ippons ou à la fin du temps imparti.

- La prestation physique est appréciée au cours du Nage Komi et des Combats réalisés.

Quatre points sont particulièrement pris en compte pour l'évaluation :

- 1 : L'efficacité et la Gestion de l'Effort
- 2 : Le système d'attaque et de défense
- 3 : Les différentes directions d'attaque
- 4 : Le niveau de Performance

- Le règlement de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) est applicable.
- Le Jury peut être amené à donner des consignes aux candidats, et ceci à tout moment de l'épreuve. Si le candidat ne satisfait pas à l'épreuve du Nage Komi, il ne sera pas autorisé, pour des raisons de sécurité, à passer l'épreuve Combat et sa note ne pourra excéder 5/20.
- Le Jury pourra vérifier le poids du (des) candidats avant l'épreuve.

Évaluation

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratiques suivantes :

- Niveau national : 18 à 20
- Niveau interrégional : 15 à 17
- Niveau régional : 12 à 14
- Niveau départemental : 9 à 11
- Niveau inférieurs : 8 et en dessous

Trois modules sont à noter: mettre une croix sur la note choisie

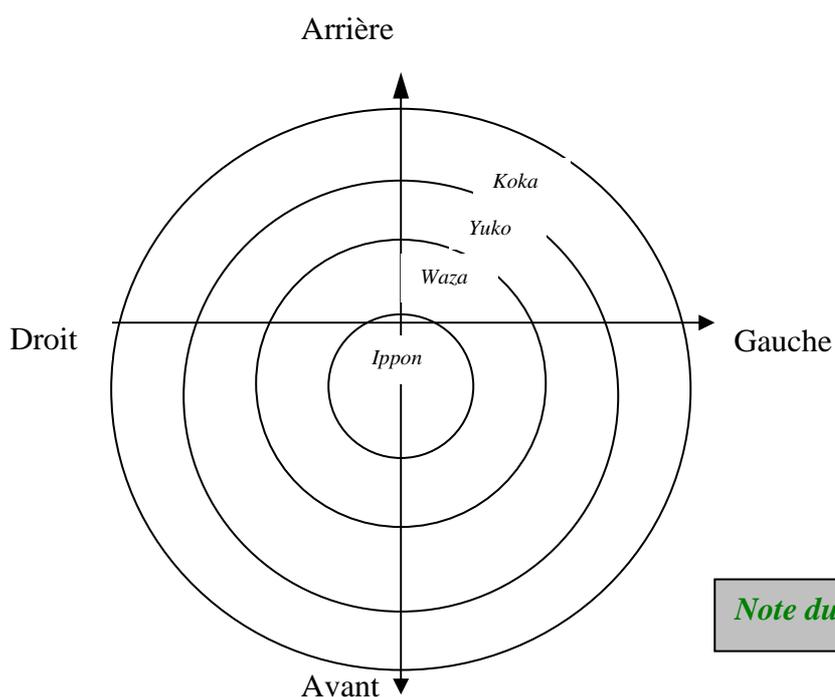
Module 1 : Notes efficacité / gestion de l'effort

Observables	Combat 1				Combat 2				Combat 3			
Efficacité	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Gestion de l'effort	1	2	3		1	2	3		1	2	3	
Totaux	C1 = /7				C2 = /7				C3 = /7			
Note du module 1 (C1+C2+C3) / 3 = /7												

Module 2 : Notes système d'attaque et de défense

	OBSERVABLES	Combat 1			Combat 2			Combat 3		
	<i>Kumi Kata</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
<i>Debout</i>	<i>Variété Technique</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Attaque appropriée</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Défense appropriée</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Liaison Debout Sol</i>	0	1	2	0	1	2	0	1	2
	<i>Totaux</i>	C1= /10			C2= /10			C3= /10		
	Note du module 2 (C1+C2+C3) / 3=							/10		

Module 3 : Direction d'attaque



3 ou 4 directions différentes = 3 pts
 2 directions différentes = 2 pts
 1 direction = 1 pt

Note du module 3= /3

Note finale du candidat = m1 + m2 + m3 = /20

(module 1) Note 1 = Jamais / Note 2 = Parfois / Note 3 = Souvent / Note 4 = Toujours
 Note 1 = Moyen / Note 2 = Bien / Note 3 = Très Bien

Constat/profil des candidats

- Les candidats doivent montrer leur capacité à combattre en toute sécurité pour eux et pour les autres, selon un système d'attaque et de défense élaboré.

- Quatre points sont particulièrement pris en compte dans l'évaluation :

- 1 : L'efficacité et la Gestion de l'Effort
- 2 : Le système d'attaque et de défense
- 3 : Les différentes directions d'attaque
- 4 : Le niveau de Performance

Conseils de préparation

Il est préférable que les candidats aient un niveau de ceinture orange de club.

Les candidats sont confrontés à une épreuve exigeante qui nécessite une préparation spécifique et une bonne compréhension de l'intitulé de l'épreuve. L'intensité défensive du Kagari Geiko ayant été trop prononcée, la session 2009 portera sur un Nage Komi au vue des critères que les jurys souhaitent observer.

Les candidats doivent être capables de montrer au jury leur capacité à s'échauffer de manière spécifique, de maintenir un échauffement dynamique entre les combats, de faire preuve d'une hygiène alimentaire et d'hydratation adaptée, de s'engager lucidement dans le combat en respectant l'éthique du Judo.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- Ont fait preuve de continuité dans les différents secteurs (debout / liaison debout-sol / sol).
- Ont mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
- Ont fréquemment marqué des avantages décisifs (Ippon : 10 points).
- Ont une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
- Ont été capables d'imposer des changements de rythme dans le combat.

L'expérience acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat.

Le candidat pourra attester de son niveau en présentant tous documents officiels qu'il jugera nécessaire.

Saut en longueur

4 candidats : 3 Filles et 1 Garçon.

Remarques générales et conseils de préparation

Le niveau de cette épreuve était très faible cette année. Cela est en partie dû au manque de qualités physiques des candidats. Néanmoins, il semble qu'aucun candidat n'ait préparé spécifiquement cette épreuve. Deux candidates avaient juste étalonné leur cours d'élan. Une

candidate étant arrivée blessée à l'épreuve n'a pas pu courir réellement. Le garçon a réalisé des performances dont le faible niveau ne lui a pas permis d'entrer dans le barème du concours.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'une préparation spécifique à cette épreuve. Organiser globalement sa course d'élan ne constitue pas une préparation suffisante. Les phases d'impulsion, de suspension et de réception nécessitent une préparation particulière qui semble totalement négligée des candidats.

400m

13 candidats : 5 Filles et 8 Garçons.

Remarques générales et conseils de préparation

Le niveau de cette épreuve est un peu plus hétérogène cette année. Quelques candidats semblent s'être préparés spécifiquement à cette épreuve. A l'inverse, certains courent sans chaussures à pointe et se pénalisent énormément ; d'autres, non préparés, ne connaissent pas les règles relatives au placement dans les starting-blocks.

Les candidats font preuve de beaucoup de volonté et vont au bout de leur effort. Néanmoins, ils pourraient améliorer leur performance de manière très significative s'ils ne faisaient pas d'erreurs d'allure. En effet, certains candidats finissent rapidement, preuve qu'ils auraient pu supporter une allure plus rapide dans la première partie de course. D'autres, plus nombreux, partent trop vite et ralentissent considérablement dans le deuxième 200 mètres (jusqu'à l'abandon pour une candidate après 280 mètres de course). Le jury insiste sur la nécessité de se préparer spécifiquement à cette épreuve, au minimum au niveau de l'allure de course.